



Province de Québec  
MRC de Bécancour  
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

### AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 4 juillet 2023 à 20h à la salle municipale, il sera statué sur la demande d'autorisation d'usage conditionnel suivante :

---

**IMEUBLE VISÉ :** Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 6 179 922 du cadastre du Québec, sis au 532 rang 9 Est.

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :** La demande d'autorisation d'un usage conditionnel a pour objet de permettre, selon les dispositions du règlement portant le numéro 2010-10 relatif aux usages conditionnels et du règlement de zonage numéro 2010-03, l'exercice de l'usage commerces et services.

---

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article du règlement numéro 2010-10 relatif aux usages conditionnels.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande d'autorisation lors de l'assemblée du 4 juillet 2023.

Donné à Sainte-Françoise, ce 20 juin 2023.

  
Carine Neault, greffière-trésorière

**Certification de publication**  
(articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 20 juin 2023.

  
Carine Neault, greffière-trésorière